



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 06 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 06 octobre à 17h, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Libourne se sont réunis dans la salle de réunion du CCAS, sur convocation du Président du CCAS, qui leur a été envoyée le 29 septembre 2022, conformément à l'article R 123.-16 du code de l'Action Sociale et des Familles.

Date de convocation : 29 septembre 2022				
Membres du Conseil	Présent-e	Absent-e, excusé-e	Pouvoir	Donne pouvoir à
1. Philippe BUISSON - Président			X	Sandy CHAUXEAU
Membres élus				
2. Sandy CHAUXEAU - Vice-Présidente	X			
3. Bénédicte GUICHON	X			
4. Esther SCHREIBER	X			
5. Karine BERRUEL	X			
6. Marie-Noëlle LAVIE	X			
7. Marie-Antoinette DALLAIS		X		
Membres nommés				
8. Monique VILLA - UDAF	X			
9. Maryse ZELI - APF		X		
10. Josiane GABARROS - APEI		X		
11. Michèle LACOSTE - LE LIEN		X		
12. Béatrice RATOUIN - PFP	X			
13. Lilliane ESCUREDO - Club La Bienvenue	X			
SOUS-TOTAL	8	4	1	
Total présents, représentés ou ayant donné pouvoir :				9

Assistaient à la séance :

Monsieur David BARREAU, Directeur du CCAS de Libourne
 Marie-France LAFAGE Responsable Pôle Moyen du CCAS de Libourne
 Madame Sylvia BROUSSE, Secrétaire administrative

2022-10-11 SSIAD PH (240.04) : Frais de gestion 2022 au SSIAD PA

Vu les inscriptions figurant au budget de ce service pour l'exercice 2022 approuvées par l'autorité de tutelle,

Il y a lieu de prévoir la participation aux charges de fonctionnement et de personnel supporté par le SSIAD PA pour l'exercice 2022,

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (9 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration chargent Monsieur le Président ou son représentant à approuver le décompte de régularisation des charges de l'exercice 2022 du service de soins à Domicile (SSIAD PH), pour un montant total de **41 535 €**.

FRAIS DE GESTION 2022

COMPTE	GR	DEPENSES FONCTIONNEMENT	BASE DE CALCUL	MONTANT
6068	1	Impression des bulletins de paie, vêtements de travail, petits équipements	Forfait	780,00 €
6218	2	Personnel affecté au service (encadrant, administration, technique, RH,...)	Personnel SSIAD PA	40 005,00 €
6165	3	Assurances RC+ vh	Clef de répartition : montant RC SSIAD/ nombre d'agents total ssiad x nombre d'agents Ph + 4 assurances véhicule	750,00 €
TOTAL FRAIS DE GESTION				41 535,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La Vice-Présidente
Sandy CHAUVEAU



Pour expédition conforme

Pour le Président
Par délégation
Sandy CHAUVEAU
Vice-Présidente du CCAS

